

DREAL Picardie

Réunion de la CSS du 10 décembre 2013  
Entrepôt KUEHNE+NAGEL à Bresles

**Liste des participants**

Administration :

Julien MARION, secrétaire général de la préfecture de l'Oise  
Mireille AUREGAN, responsable du bureau de l'environnement, direction départementale des territoires  
Fabienne OUN, chargée d'études au bureau de l'environnement, direction départementale des territoires  
Marc KRASKOWSKI, chef de service du SIDPC / préfecture de l'Oise  
Antoine COPPIN, service prévision du SDIS 60  
Sahondra RAMANANTSOA, Agence Régionale de Santé de Picardie  
Jennifer DESANDERE, DREAL Picardie / Unité Territoriale de l'Oise

Elus :

Jean-Paul GUINCETRE, conseil municipal de Bresles  
Joseph SANGUINETTE, conseil général de l'Oise

Entreprise :

Xavier GUY, directeur du site  
Franck LOUSTAUNAU, responsable QHSE du site

Salariés :

Badr BEN ABBOU, salarié et membre du CHSCT du site

Riverains :

Jean-Luc CARON, administrateur du ROSO

Excusés :

Olivier DASSAULT, député de la 1<sup>ière</sup> circonscription  
Yves ROME, président du conseil général de l'Oise  
Soufian OUMENANA, collègue des salariés  
Jean-Philippe PINEAU, vice-président du ROSO

L'ordre du jour pour cette Commission de Suivi de Site (CSS) est le suivant :

1. Introduction
2. Présentation de la CSS
3. Création du bureau et désignation d'un représentant pour chaque collège
4. Présentation du bilan 2012-2013 par l'exploitant
5. Présentation des actions de l'inspection des installations classées en 2012-2013
6. Point sur la mise à jour du Plan Particulier d'Intervention (PPI), les exercices PPI, le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et les exercices PCS
7. Questions diverses

## **1 et 2. Introduction et présentation de la CSS**

Monsieur le secrétaire général ouvre la séance et remercie les personnes présentes à cette réunion.

Le bureau de l'environnement a élaboré un projet de règlement intérieur de la CSS qui a été envoyé préalablement aux participants avant ce jour. Il est demandé en réunion que les missions des membres du bureau soient précisées dans ce règlement.

Monsieur le secrétaire général rappelle ensuite l'objectif et quelques principes de la CSS. La CSS remplace le CLIC (Comité Local d'Information et de Concertation). Le précédent CLIC s'était réuni le 31 mai 2011.

Conformément aux articles R.125-8-1 à R.125-8-5 du code de l'environnement, la CSS de KUEHNE + NAGEL à Bresles a été créée par un arrêté préfectoral du 29 octobre 2013. Il définit le périmètre de la CSS, sa composition et ses règles de fonctionnement.

La CSS se réunit une fois par an ou sur demande d'au moins 3 membres du bureau, convocations envoyées au moins 14 jours à l'avance, sauf en cas d'urgence.

La CSS se caractérise par :

- la désignation d'un bureau (1 président et 1 membre au moins pour chacun des 5 collèges),
- le vote par collège, chaque collège ayant le même poids dans la prise de décision.

De la même manière que pour un CLIC, la CSS est le siège d'échanges et informations sur les actions menées par l'exploitant, le suivi de l'activité de l'installation, l'information du public. La CSS est informée des décisions individuelles, incidents ou accidents survenus sur le site.

Monsieur le secrétaire général donne ensuite la parole à Madame Jennifer DESANDERE de la DREAL qui présente succinctement quelques aspects de la CSS qui n'ont pas été abordés précédemment.

## **3. Création du bureau et désignation d'un représentant pour chaque collège**

Monsieur le secrétaire général demande pour chacun des cinq collèges si l'un des membres souhaite devenir son représentant et donc membre du bureau.

Désignation du bureau:

Les représentants suivants sont désignés à l'unanimité.

Collège élus : Monsieur Jean-Paul GUINCETRE, membre du conseil municipal de Bresles ;

Collège exploitant : Monsieur le directeur du site ;

Collège riverains : Monsieur Jean-Luc CARON, représentant des associations du ROSO et de Oise Nature, président de Oise Nature ;

Collège salariés : Monsieur Badr BEN ABOU, salarié et membre du CHSCT.

Le représentant du bureau du collège de l'administration n'a pas encore été nommé. Son nom sera communiqué lorsque les membres du bureau se réuniront pour la première fois avant la prochaine CSS.

#### Désignation du président :

Monsieur le secrétaire général désignera le président de la CSS dès lors qu'un membre du collège de l'administration se sera proposé pour devenir membre du bureau.

#### **4. Présentation du bilan 2012-2013 par l'exploitant**

Monsieur Xavier GUY, directeur du site, présente à l'aide du document KUEHNE+NAGEL joint au présent compte-rendu, le bilan 2012-2013 de l'entreprise.

Les thèmes suivants sont abordés:

- Une présentation générale du site ;
- le rappel des faits marquants 2012-2013 ;
- le bilan des actions réalisées pour la prévention des risques en 2013 ;
- la politique de prévention des accidents majeurs ;
- les relations et les responsabilités ;
- le système de gestion de la sécurité ;
- les prévisions 2014 ;
- les objectifs 2014.

#### **5. Présentation des actions de l'inspection des installations classées en 2012-2013**

Madame DESANDERE présente, à l'aide du document de la DREAL joint au présent compte-rendu le bilan 2012-2013 de l'inspection des installations classées.

L'arrêté préfectoral du 11 mai 2012 stipule que la société KUEHNE + NAGEL est désormais exploitante de la plate-forme logistique de Bresles.

Deux inspections ont eu lieu en juillet 2012 et en mars 2013. Aucune sanction administrative ou pénale n'a été émise à l'encontre de l'exploitant.

L'inspection des installations classées précise enfin que deux porter à connaissance ont été communiqués par l'exploitant à Monsieur le Préfet de l'Oise puis à l'inspection des installations classées. Après une analyse des dossiers, ces demandes de modification qui n'étaient pas substantielles ont été acceptées par l'inspection des installations classées (rapports du 3 septembre 2012 et du 7 mai 2013).

#### **6. Point sur la mise à jour du PPI, les exercices PPI, le PCS et les exercices PCS**

Monsieur Marc KRASKOWSKI, chef du SIDPC, rappelle brièvement les principes du PPI. La mise à jour du PPI a été finalisée en mai 2012 et le dernier exercice PPI a eu lieu le 8 décembre 2011. Le prochain exercice PPI doit donc être organisé pour la fin de l'année 2014 ou le début de l'année 2015 au plus tard.

Monsieur KRASKOWSKI rappelle également les principes du PCS et le dernier exercice PCS qui a eu lieu.

## 7. Questions diverses

1/ Monsieur GUINCETRE évoque les nuisances auxquelles sont exposés les riverains de Bresles en raison de la présence de transporteurs qui stationnent parfois pendant plusieurs jours à proximité de l'établissement. Les riverains se plaignent de la présence chronique des camions. Leur présence récurrente engendre des nuisances sonores et les routiers ne sont pas respectueux de l'environnement.

Réponse de l'exploitant : Pour des raisons de sécurité, il n'est pas possible que les routiers s'installent dans l'enceinte du site qui est classé SEVESO Seuil Haut. Les camions ont le droit de rentrer à l'intérieur du site uniquement pendant les opérations de chargement et de déchargement des marchandises.

La présence des routiers en bordure du site a déjà été signalée par l'exploitant à son client. Néanmoins, le client fait appel à des sociétés prestataires de service et l'information n'est pas transmise aux routiers ou est mal comprise.

Compte tenu que ces nuisances se déroulent à l'extérieur du site, l'exploitant n'en est pas responsable. Néanmoins, la présence chronique des camions, même à l'extérieur de l'enceinte, gêne l'accessibilité au site et peut porter atteinte à la sécurité du personnel. Monsieur GUINCETRE propose donc à l'exploitant de se rapprocher du conseil municipal afin d'échanger sur le sujet et de discuter d'éventuelles solutions.

2/ Monsieur GUINCETRE demande à l'exploitant s'il est possible de visiter le site. Monsieur GUY invite donc les membres de la CSS, le conseil municipal et les riverains intéressés par une telle visite à se manifester afin de convenir d'une date. Il précise qu'il sera peut-être nécessaire d'organiser plusieurs visites et de former plusieurs groupes, suivant le nombre de personnes intéressées.

Monsieur le secrétaire général remercie les participants et clôt la réunion.

Le président,



Julien MARION